

**ASSEMBLÉE NATIONALE**17 octobre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° I-56

présenté par

M. Portier, Mme Corneloup, M. Brigand, M. Taite, M. Fabrice Brun, M. Liger, Mme Bazin-Malgras, M. Ceccoli, M. Boucard et M. Ray

---

**ARTICLE 5**

Supprimer l'alinéa 15.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à revenir sur la suppression de la réduction d'impôt accordée aux familles dont les enfants poursuivent des études secondaires ou supérieures. Bien que d'un montant modeste, cette mesure constitue un soutien concret et symbolique à l'effort éducatif des ménages. Sa suppression pénaliserait silencieusement de nombreuses familles, notamment issues des classes moyennes, déjà fortement impactées par les coûts scolaires et universitaires. Il serait plus pertinent de préserver, voire de renforcer, ce dispositif pour accompagner durablement l'investissement des familles dans l'éducation.